

## Révision du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : avis du conseil municipal

### Le rapporteur,

☞ informe qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification et de référence pour la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Il a été créé par la loi sur l'eau de 1992, puis consolidé en 2006.

Le périmètre du SAGE Vilaine, dont fait partie la commune de Pacé, est actuellement en cours de révision. Il comprend 534 communes et concerne 1,26 million d'habitants.

L'élaboration et le suivi du SAGE Vilaine sont effectués par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est constituée d'élus, de socioprofessionnels et de des administrations.

Suite aux évolutions législatives et réglementaires récentes, le SAGE Vilaine, élaboré à partir de 1998 et publié par arrêté préfectoral en 2003, doit être nécessairement révisé. Le Président de la CLE sollicite l'avis des conseils municipaux sur le projet du SAGE Vilaine, arrêté par la CLE le 31 mai dernier.

Les principales dispositions et règles du SAGE Vilaine s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau, par l'État et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme. Les articles du règlement sont également opposables aux tiers (une note de présentation est jointe en annexe).

Ce projet a fait l'objet d'une présentation à la commission mixte « *urbanisme et développement durable ; voirie, transport et bâtiments* », lors de sa réunion du 18 septembre 2013.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DONNE :**

un avis favorable sur le projet du SAGE Vilaine ;

#### **AUTORISE :**

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**